



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 30.03.2021

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN LE TRENTE MARS A DIX-NEUF HEURES.

Le Conseil Municipal de la commune de GROSBREUIL, dûment convoqué le vingt trois mars deux mille vingt et un, s'est réuni, à la salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur HILLAIRET Marc, Maire.

CONVOCACTION ELECTRONIQUE ENVOYEE LE : 23/03/2021

CONVOCACTION AFFICHEE ET INSEREE SUR LE SITE INTERNET LE : 24/03/2021

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 19

Présents : 19

Votants : 19

PRESENTS : Marc HILLAIRET, Anne-Lise BRUNET, Alain GUILMENT, Christiane DOUTEAU, Laëtitia BARRAIN, Claude POIRAUD, Marie NICOLAIZEAU, Christophe BARDINI, Rachel KONASZEWSKI, Peggy LOIZEAU, Didier PROUTEAU, Mathilde TIGNOLA, Xavier JOSLAIN, Stéphanie BROSSET, Franck VRIGNON, Laurent ENFRIN, Bernard ALINCANT, Chloé MERLET, Jérôme LAIDET

EXCUSES : -

SECRETAIRE DE SEANCE : Peggy LOIZEAU

19h00 : Présentation de la redevance incitative par la Communauté de Communes Vendée Grand Littoral

Monsieur le président de la Communauté de communes Vendée Grand Littoral, Maxence de Ruyg, Monsieur Loïc CHUSSEAU, Vice Président et Monsieur Thierry Cadue, Directeur des services techniques sont venus présenter au Conseil Municipal la mise en œuvre de la tarification incitative pour la gestion des déchets.

A compter du 1^{er} janvier 2022, les habitants de la communauté de communes recevront une facture comprenant un part forfaitaire de 6 levées, proportionnelle à la taille du bac et une facturation supplémentaire à partir de la 7^{ème} levée.

Outre l'obligation d'harmoniser la taxation avec le Moutierrois 5 ans après la fusion, l'objectif est d'inciter à trier le plus possible et d'être le plus vertueux possible pour l'environnement.

Une facturation blanche sera envoyée à tous les occupants du territoire en juillet prochain et une campagne de communication sera lancée très prochainement pour expliquer ce nouveau dispositif aux habitants de la communauté

Fin de la présentation : 20h10

Suite à la demande de trois élus, la séance du Conseil Municipal s'est déroulée à huis clos.

1. Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 29.12.2020

Annexe : Compte-rendu du Conseil Municipal du 29.12.2020

Monsieur Le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le procès-verbal de la séance du 29.12.2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à :

VOIX CONTRE	ABSTENSION	VOIX POUR
0	2 (Bernard ALINCANT, Chloé MERLET)	17

- Approuve le procès-verbal tel qu'il est proposé par le Maire.

2. Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 15.01.2021

Annexe : Compte-rendu du Conseil Municipal du 15.01.2021

Monsieur Le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le procès-verbal de la séance du 15.01.2021

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à :

VOIX CONTRE	ABSTENSION	VOIX POUR
0	3 (Bernard ALINCANT, Chloé MERLET, Jérôme LAIDET)	16

- Approuve le procès-verbal tel qu'il est proposé par le Maire.

3. Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 09.02.2021

Annexe : Compte-rendu du Conseil Municipal du 09.02.2021

Monsieur Le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le procès-verbal de la séance du 09.02.2021.

Jérôme LAIDET demande de rajouter la version du compte rendu du 09.02.2021 qu'il avait transmise en tant que secrétaire de séance. Il lui est répondu que certaines de ses annotations n'avaient pas été retenues lors de la réunion d'adjoints qui a validé le compte rendu.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à :

VOIX CONTRE	ABSTENSION	VOIX POUR
1 (Jérôme LAIDET)	2 (Bernard ALINCANT, Chloé MERLET)	16

- Approuve le procès-verbal tel qu'il est proposé par le Maire.

Décisions du Maire

LISTE DES ENGAGEMENTS DU 01/02/2021 AU 19/03/2021 – BUDGET PRINCIPAL 2021

Date	Objet	Montant TTC	Société
03/02/2021	PORTE SERVICES TECHNIQUES	1 212.74 €	MICHENAUD DAMIEN
05/02/2021	BOITES ECOLE ET ATELIER	17.76 €	LEGALLAIS
05/02/2021	SAVON DOUX	46.06 €	LEGALLAIS
05/02/2021	PLAFONNIERS SANITAIRES SALLE DE SPORTS ET ECOLE	125.57 €	LEGALLAIS
08/02/2021	DECOUPEUR-PONCEUR ATELIER	347.04 €	LEGALLAIS
10/02/2021	PRODUITS ENTRETIEN ET HYGIENE ECOLE – MAIRIE – RESTAURANT SCOLAIRE	216.15 €	DESLANDES
10/02/2021	REPARATION AUTOLAVEUSE – CHANGEMENT FLEXIBLE – SALLE POLYVALENTE	25.49 €	MTN 85
10/02/2021	PAILLAGE MIX BOCAGER- ESPACES VERTS	150.00 €	VALDEFIS
12/02/2021	CLOTURE – ABRIS POUBELLE ET TREILLAGE SALON DE COIFFURE	2 840.49 €	MARMIN
16/02/2021	ETUI ETAT CIVIL – MAIRIE	65.40 €	FABREGUE DUO
22/02/2021	NETTOYAGE SUPERETTE	1 344.00 €	AXYON PROPLETE
22/02/2021	PACK PROKIT PLUS T POUR PROPANE	237.06 €	LEGALLAIS
25/02/2021	GNR ATELIER	964.80 €	ORSONNEAU
27/02/2021	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	159.19 €	MAXIPAP
03/03/2021	VERTICIDE	398.88 €	7 DARMOR
04/03/2021	MASQUES CHIRURGICAUX	219.44 €	PAPYRA
05/03/2021	PANCRYTEX BLANC 15 L – ATELIER TECHNIQUE	229.68	PPG
10/03/2021	PUCAGE ET VACCINATION	100.98 €	VETERINAIRE
10/03/2021	AFFICHES – 9 EXEMPLAIRES	167.40 €	MG IMPRIMERIE
11/03/2021	POUBELLE POUR ECOLE PUBLIQUE	57.36 €	DESLANDES
11/03/2021	GAZOIL EXCELLIUM	1 365.60 €	CPO

LISTE DES ENGAGEMENTS DU 01/02/2021 AU 19/03/2021 – BUDGET PLACE DES MEUNIERES 2021

Date	Objet	Montant TTC	Société
22/02/2021	FOURNITURE ET INSTALLATION EQUIPEMENT DE CUISINE – RESTAURANT	8632.94 €	ERCO
25/02/2021	HONORAIRES / FRAIS / HUISSIER DE JUSTICE CONCTAT AFFICHAGE PERMIS D'AMENAGER	321.20 €	BVR

4. BUDGET PRINCIPAL COMMUNE ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

PRESIDENCE de SEANCE – Examen du Compte Administratif.

Il est proposé de désigner Alain GUILMENT, Adjoint aux finances pour présider la séance pour l'examen du compte administratif du budget Commune de l'exercice 2020 par le Conseil Municipal. Monsieur Le Maire quitte la salle pour le vote du compte administratif 2020. Le compte administratif de l'exercice 2020 « Budget Commune » établi par Marc HILLAIRET, Maire, est présenté au Conseil Municipal.

Alain GUILMENT rappelle que les comptes administratifs et les budgets ont été présentés en commission finances le 12 mars et au Conseil Municipal le 22 mars par Laëtitia DELAIRE, comptable qui se tient à disposition des 4 personnes absentes à cette présentation du 22 Mars afin de leur présenter et répondre à leurs questions.

Vu l'avis de la Commission Finances,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à :

VOIX CONTRE	ABSTENSION	VOIX POUR
0	3 (Bernard ALINCANT, Chloé MERLET, Jérôme LAIDET)	15

- d'adopter le Compte Administratif « Commune » de l'exercice 2020 qui présente :

COMPTE ADMINISTRATIF - BUDGET PRINCIPAL 2020		
Section	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	1 139 989.86 €	495 862.80 €
Recettes	1 512 669.24 €	1 044 720.69 €
Excédent de clôture	372 679.38 €	548 857.89 €

- d'autoriser Monsieur Le Maire, Marc HILLAIRET, à signer tous documents concernant cette affaire ;

PRESIDENCE de SEANCE.

Après l'examen et l'adoption du Compte Administratif de l'exercice 2020, Marc HILLAIRET, Maire, reprend la présidence de la séance.

5. BUDGET PRINCIPAL COMMUNE ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2020

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal le compte de gestion du Receveur Municipal de l'exercice 2020 pour le budget Commune et précise que les montants du compte de gestion correspondent au montant du compte administratif.

Vu l'avis de la Commission Finances,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à :

VOIX CONTRE	ABSTENSION	VOIX POUR
0	3 (Bernard ALINCANT, Chloé MERLET, Jérôme LAIDET)	16

- d'adopter le compte de gestion de l'exercice 2020 du Receveur Municipal pour la Commune.
- d'autoriser Monsieur Le Maire, Marc HILLAIRET, à signer tous documents concernant cette affaire ;

6. BUDGET PRINCIPAL COMMUNE AFFECTATION DES RESULTATS

Après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2020 pour le « Budget Commune », statuant sur l'affectation des résultats de l'exercice 2020, constatant un résultat cumulé de 921 537.27 €,

Vu l'avis de la Commission Finances,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à :

VOIX CONTRE	ABSTENSION	VOIX POUR
0	3 (Bernard ALINCANT, Chloé MERLET, Jérôme LAIDET)	16

- d'affecter les résultats suivants :

BUDGET PRINCIPAL 2020	AFFECTATION DES RESULTATS		
	RESULTAT 2020	AFFECTATION 2021	
		Compte	Somme
Section de fonctionnement	372 679.38 €	1068 – Fonctionnement capitalisé	351 679.38 €
		002 – Résultat de fonctionnement	21 000.00 €
Section d'investissement	548 857.89 €	001 Résultat d'investissement	548 857.89 €

- d'autoriser Monsieur Le Maire, Marc HILLAIRET, à signer tous documents concernant cette affaire ;

7. FIXATION DU TAUX DES TAXES LOCALES 2021

Monsieur Le Maire rappelle l'évolution des taux des contributions directes locales depuis 2012 :

	2012 (+0.5%)	2013 (+0.5%)	2014 et 2015	2016	2017 et 2018	2019 et 2020
Taxe d'habitation	26.26	26.39	26.39	26.39	23,18%	23.30 %
Taxe foncier bâti	11.90	11.96	11.96	11.96	10,65%	10.70 %
Taxe foncier non bâti	38.71	38.90	38.90	38.90	34,16%	34.33 %
CFE	23.13	23.25	23.25	FPU	FPU	FPU

Chloé MERLET indique que le maintien des taux est en incohérence avec le vote des suppressions d'exonérations de la taxe d'aménagement votées précédemment.

Vu l'avis de la Commission Finances,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à :

VOIX CONTRE	ABSTENSION	VOIX POUR
0	0	19

- D'appliquer les taux suivants pour l'année 2021 :

TAUX DES TAXES LOCALES 2021	
Taxe d'habitation	23.30 %
Taxe foncière bâtie	10.70 %
Taxe foncière non bâtie	34.33 %

- D'autoriser Monsieur Le Maire, Marc HILLAIRET, à signer tous documents concernant cette affaire ;

8. BUDGET PRINCIPAL COMMUNE ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2021

Monsieur Alain GUILMENT, adjoint chargé des finances, présente le projet de budget « Commune » pour 2021.

Jérôme LAIDET demande les justificatifs des frais de contentieux avec la famille du Rivau. Monsieur Le Maire lui précise un montant depuis 2016 qu'il conteste, demandant les justificatifs. Monsieur Le Maire lui indique que les justificatifs lui seront envoyés.

Chloé MERLET aurait souhaité une présentation des budgets plus axée sur les projections pluriannuelles en fonction des projets communaux, de leurs objectifs, moyens et solutions à étudier afin d'avoir une vision plus globale sur Grosbreuil en 2027. Christophe BARDINI rappelle que les projets communaux ont bien été annoncés par la profession de foi pour les 6 années du mandat, durant lequel les projets vont être travaillés.

Il est ensuite débattu sur le projet de sécurisation de l'école et du conseil d'école de juin 2020 ainsi que du point de vue des enseignants. Rachel KONASWESKI confirme l'insécurité qu'il y a à la sortie de l'école.

Vu l'avis de la Commission Finances,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à :

VOIX CONTRE	ABSTENSION	VOIX POUR
3 (Bernard ALINCANT, Chloé MERLET, Jérôme LAIDET)	0	16

- d'adopter le Budget Primitif de la Commune pour 2021 qui s'équilibre comme suit :

BUDGET PRINCIPAL 2021		
Section	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	1 460 350.00 €	1 208 831.47 €
Recettes	1 460 350.00 €	1 208 831.47 €

- d'autoriser Monsieur Le Maire, Marc HILLAIRET, à signer tous documents concernant cette affaire ;

9. **BUDGET ANNEXE COMMERCES PLACE DES MEUNIERS** ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

PRESIDENCE de SEANCE – Examen du Compte Administratif.

Il est proposé de désigner Alain GUILMENT, Adjoint aux finances pour présider la séance pour l'examen du compte administratif du budget PLACE DES MEUNIERS de l'exercice 2020 par le Conseil Municipal. Monsieur le Maire quitte la salle pour le vote du compte administratif 2020. Le compte administratif de l'exercice 2020 « Budget PLACE DES MEUNIERS » établi par Marc HILLAIRET, Maire, est présenté au Conseil Municipal.

Vu l'avis de la Commission Finances,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à :

VOIX CONTRE	ABSTENSION	VOIX POUR
0	3 (Bernard ALINCANT, Chloé MERLET, Jérôme LAIDET)	15

- d'adopter le Compte Administratif « PLACE DES MEUNIERS » de l'exercice 2020 qui présente :

COMPTE ADMINISTRATIF - BUDGET PLACE DES MEUNIERIS 2020		
Section	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	257.67 €	467 774.05 €
Recettes	0.08 €	0.00 €
Excédent de clôture	- 257.59 €	- 467 774.05 €

- d'autoriser Monsieur Le Maire, Marc HILLAIRET, à signer tous documents concernant cette affaire ;
PRESIDENCE de SEANCE.

Après l'examen et l'adoption du Compte Administratif de l'exercice 2020, Marc HILLAIRET, Maire, reprend la présidence de la séance.

10. BUDGET ANNEXE COMMERCES PLACE DES MEUNIERIS ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2020

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal le compte de gestion du Receveur Municipal de l'exercice 2020 pour le budget Place des meuniers et précise que les montants du compte de gestion correspondent aux montants du compte administratif.

Vu l'avis de la Commission Finances,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à :

VOIX CONTRE	ABSTENSION	VOIX POUR
0	2 (Chloé MERLET, Jérôme LAIDET)	17

- d'adopter le compte de gestion de l'exercice 2020 du Receveur Municipal pour la Commune.
- d'autoriser Monsieur Le Maire, Marc HILLAIRET, à signer tous documents concernant cette affaire ;

11. BUDGET ANNEXE COMMERCES PLACE DES MEUNIERES AFFECTATION DES RESULTATS

Après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2020 pour le « Budget PLACE DES MEUNIERES », statuant sur l'affectation des résultats de l'exercice 2020, constatant un résultat cumulé de - 468 031.64 €,

Vu l'avis de la Commission Finances,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à :

VOIX CONTRE	ABSTENSION	VOIX POUR
0	2 (Bernard ALINCANT, Jérôme LAIDET)	17

- d'affecter les résultats suivants :

BUDGET PLACE DES MEUNIERES 2020	AFFECTATION DES RESULTATS		
	RESULTAT 2020	AFFECTATION 2021	
		Compte	Somme
Section de fonctionnement	- 257.59 €	002 - Résultat de fonctionnement	- 257.59 €
Section d'investissement	- 467 774.05 €	001 Résultat d'investissement	- 467 774.05 €

- d'autoriser Monsieur Le Maire, Marc HILLAIRET, à signer tous documents concernant cette affaire ;

12. BUDGET ANNEXE COMMERCES PLACE DES MEUNIERES ADOPTION DU BUDGET ANNEXE 2021

Monsieur Alain GUILMENT, adjoint chargé des finances, présente le projet de budget « Place des Meuniers » pour 2021, informe que ce budget est assujéti à TVA et sera voté hors taxes.

Vu l'avis de la Commission Finances,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à :

VOIX CONTRE	ABSTENSION	VOIX POUR
0	3 (Bernard ALINCANT, Chloé MERLET, Jérôme LAIDET)	16

- d'adopter le Budget Primitif de La Place des Meuniers pour 2021 qui s'équilibre comme suit :

BUDGET PLACE DES MEUNIERES 2021		
Section	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	205 178.00 €	989 673.33 €
Recettes	205 178.00 €	989 673.33 €

- d'autoriser Monsieur Le Maire, Marc HILLAIRET, à signer tous documents concernant cette affaire ;

13. BUDGET ANNEXE LA BOUTIERE ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

PRESIDENCE de SEANCE – Examen du Compte Administratif.

Il est proposé de désigner Alain GUILMENT, Adjoint aux finances pour présider la séance pour l'examen du compte administratif du budget La Boutière de l'exercice 2020 par le Conseil Municipal. Monsieur le Maire quitte la salle pour le vote du compte administratif 2020. Le compte administratif de l'exercice 2020 « Budget GITES » établi par Marc HILLAIRET, Maire, est présenté au Conseil Municipal.

Vu l'avis de la Commission Finances,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à :

VOIX CONTRE	ABSTENSION	VOIX POUR
0	2 (Bernard ALINCANT, Chloé MERLET)	16

- d'adopter le Compte Administratif « LA BOUTIERE » de l'exercice 2020 qui présente :

COMPTE ADMINISTRATIF - BUDGET LA BOUTIERE 2020		
Section	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	0.00 €	0.00 €
Recettes	0.00 €	0.00 €
Excédent de clôture	0.00 €	0.00 €

- d'autoriser Monsieur Le Maire, Marc HILLAIRET, à signer tous documents concernant cette affaire ;
PRESIDENCE de SEANCE.

Après l'examen et l'adoption du Compte Administratif de l'exercice 2020, Marc HILLAIRET, Maire, reprend la présidence de la séance.

14. BUDGET ANNEXE LA BOUTIERE ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2020

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal le compte de gestion du Receveur Municipal de l'exercice 2020 pour le budget La boutière et précise que les montants du compte de gestion correspondent aux montants du compte administratif.

Vu l'avis de la Commission Finances,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à :

VOIX CONTRE	ABSTENSION	VOIX POUR
0	1 (Chloé MERLET)	18

- d'adopter le compte de gestion de l'exercice 2020 du Receveur Municipal pour la Commune.
- d'autoriser Monsieur Le Maire, Marc HILLAIRET, à signer tous documents concernant cette affaire ;

15. BUDGET ANNEXE LA BOUTIERE AFFECTATION DES RESULTATS

Après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2020 pour le « Budget LA BOUTIERE », statuant sur l'affectation des résultats de l'exercice 2020, constatant un résultat cumulé de 0.00 €,

Vu l'avis de la Commission Finances,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à 18 voix pour, 0 contre, 1 Abstention (Chloé MERLET) :

- d'affecter les résultats suivants :

BUDGET GITES 2020	AFFECTATION DES RESULTATS		
	RESULTAT 2020	AFFECTATION 2021	
		Compte	Somme
Section de fonctionnement	0.00 €	002 - Résultat de fonctionnement	0.00 €
Section d'investissement	0.00 €	001 Résultat d'investissement	0.00 €

- d'autoriser Monsieur Le Maire à signer tous documents concernant cette affaire ;

16. BUDGET ANNEXE LA BOUTIERE ADOPTION DU BUDGET ANNEXE 2021

Monsieur Alain GUILMENT, adjoint chargé des finances, présente le projet de budget lotissement « La Boutière » pour 2021.

Vu l'avis de la Commission Finances,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à :

VOIX CONTRE	ABSTENSION	VOIX POUR
0	3 (Bernard ALINCANT, Chloé MERLET, Jérôme LAIDET)	16

- d'adopter le Budget Primitif de La Boutière pour 2021 qui se présente comme suit :

BUDGET ANNEXE LA BOUTIERE 2021		
Section	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	137 765.30 € HT	68 882.65 € HT
Recettes	137 765.30 € HT	68 882.65 € HT

- d'autoriser Monsieur Le Maire, Marc HILLAIRET, à signer tous documents concernant cette affaire ;

17. BUDGET ANNEXE GITES ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

PRESIDENCE de SEANCE – Examen du Compte Administratif.

Il est proposé de désigner Alain GUILMENT, Adjoint aux finances pour présider la séance pour l'examen du compte administratif du budget GITES de l'exercice 2020 par le Conseil Municipal. Monsieur le Maire quitte la salle pour le vote du compte administratif 2020. Le compte administratif de l'exercice 2020 « Budget GITES » établi par Marc HILLAIRET, Maire, est présenté au Conseil Municipal.

Vu l'avis de la Commission Finances,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à :

VOIX CONTRE	ABSTENSION	VOIX POUR
0	0	18

- d'adopter le Compte Administratif « GITES » de l'exercice 2020 qui présente :

COMPTE ADMINISTRATIF - BUDGET GITES 2020		
Section	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	20 198.86 €	656.15 €
Recettes	26 372.77 €	11 975.96 €
Excédent de clôture	6 173.91 €	11319.81 €

- d'autoriser Monsieur Le Maire, Marc HILLAIRET, à signer tous documents concernant cette affaire ;

PRESIDENCE de SEANCE.

Après l'examen et l'adoption du Compte Administratif de l'exercice 2020, Marc HILLAIRET, Maire, reprend la présidence de la séance.

18. BUDGET ANNEXE GITES ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2020

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal le compte de gestion du Receveur Municipal de l'exercice 2020 pour le budget Gites et précise que les montants du compte de gestion correspondent aux montants du compte administratif.

Vu l'avis de la Commission Finances,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à 19 voix pour, 0 contre, 0 Abstention :

- d'adopter le compte de gestion de l'exercice 2020 du Receveur Municipal pour la Commune.
- d'autoriser Monsieur Le Maire, Marc HILLAIRET, à signer tous documents concernant cette affaire ;

19. BUDGET ANNEXE GITES AFFECTATION DES RESULTATS

Après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2020 pour le « Budget GITES », statuant sur l'affectation des résultats de l'exercice 2020, constatant un résultat cumulé de 17 493.72 €,

Vu l'avis de la Commission Finances,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à 19 voix pour, 0 contre, 0 Abstention :

- d'affecter les résultats suivants :

BUDGET GITES 2020	AFFECTATION DES RESULTATS		
	RESULTAT 2020	AFFECTATION 2021	
		Compte	Somme
Section de fonctionnement	6 173.91 €	002 - Résultat de fonctionnement	6 173.91 €
Section d'investissement	11 319.81 €	001 Résultat d'investissement	11 319.81 €

- d'autoriser Monsieur Le Maire, Marc HILLAIRET, à signer tous documents concernant cette affaire ;

20. BUDGET ANNEXE GITES ADOPTION DU BUDGET GITES 2021

Monsieur Alain GUILMENT, adjoint chargé des finances, présente le projet de budget « GITES » pour 2021.

Vu l'avis de la Commission Finances,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à 19 voix pour, 0 contre, 0 Abstention :

- d'adopter le Budget Primitif de la Commune pour 2021 qui s'équilibre comme suit :

BUDGET GITES 2021		
Section	Fonctionnement	Investissement

Dépenses	22 000.25 €	14 120.06 €
Recettes	22 000.25 €	14 120.06 €

- d'autoriser Monsieur Le Maire, Marc HILLAIRET, à signer tous documents concernant cette affaire ;

Suppression de la taxe communale sur les terrains devenus constructibles

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 19.12.2006 et du 27.02.2007, la Commune a institué une taxe forfaitaire sur les cessions de terrains devenus constructibles à partir du 1^{er} janvier 2007. Le taux de cette taxe a été fixé à 6.66% du prix de cession du terrain.

La taxe forfaitaire sur les cessions de terrains devenus constructibles est facultative. Elle a pour objectif de restituer aux collectivités une part de la plus-value sur les cessions de terrains nus résultant, d'une part, de leur décision de classement de ces terrains en zones constructibles et, d'autre part, des aménagements qu'elles ont financés.

Suite à une demande d'exonération de cette taxe par un administré et après examen et avis de la commission mixte urbanisme, voirie et environnement, Monsieur Le Maire donne lecture de la réponse de l'administré à la demande de précision du montant estimatif de ladite taxe.

Vu les précisions apportées par le Notaire,

il y a donc 2 taxes pour les terrains devenus constructibles:

- la taxe de 10% issue de l'article 1529 pour les cessions des terrains devenus constructibles depuis moins de 18 ans

+ la taxe de l'article 1605 nonies pour les cessions des terrains devenus constructibles depuis le 13.01.2010.

Le Conseil ne peut déroger au taux de 10 %.

Il convient de reporter le vote afin de prévoir avec la préfecture et la commission finances une régularisation de la délibération 2006:

Dans les deux cas, il y aura une nouvelle délibération à prendre:

1. soit le Conseil Municipal continuera à instituer cette taxe qui est de 10 % (délibération à mettre à jour)
2. soit il décide de ne plus instituer cette taxe

21. Place des Meuniers : Avenants

Dans le cadre des marchés de travaux de la place des Meuniers, Monsieur Le Maire propose d'émettre un avis favorable aux avenants suivants :

Il ajoute que le pisciniste est toujours favorable à la prise de la cellule commerciale à aménager.

Pour l'aménagement de la cellule vide :

Avenant n° 5	LOT 1	AGESIBAT	4 332.81 € HT	Gros œuvre terrassement
Avenant n° 2	LOT 4	OUEST ETANCHE	787.41 € HT	Couverture étanchéité
Avenant n° 3	LOT 7	LR BOIS	1602.00 € HT	Menuiseries bois
Avenant n° 3	LOT 8	SARL TEXIER	7096.08 € HT	Cloisons sèches isolation
Avenant n° 1	LOT 10	TECHNI PLAFOND	889.56 € HT	Plafonds suspendus
Avenant n° 3	LOT 11	SARL BABU WILLY	3321.27€ HT	Revêtements de sols
Avenant n° 1	LOT 12	TOUZEAU DECO	1328.80 € HT	Peinture
Avenant n° 3	LOT 13	SNGE	6 112.91€ HT	Electricité
Avenant n° 3	LOT 14	SNCV	7319.07 € HT	Plomberie sanitaire chauffage ventilation
Avenant n° 1	LOT 15	SAMSIC	108.30 € HT	Nettoyage
TOTAL CELLULE VIDE			32 898.21 € HT	

Hors aménagement de la cellule vide :

Avenant n° 2 – LOT 7	LR BOIS	- 681 €	Moins value local avocat façades de placard
Avenant n° 2 – LOT 17	COLAS	4 568.50 € HT	Modifications arrivées parcelles futurs logements

Franck VRIGNON est très surpris des prix de cet aménagement de cellule vide.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à :

VOIX CONTRE	ABSTENSION	VOIX POUR
0	4 (Xavier JOSLAIN, Bernard ALINCANT, Chloé MERLET, Jérôme LAIDET)	15

DECIDE

- D'émettre un avis favorable aux avenants listés ci-dessus ;
- D'autoriser Monsieur Le Maire, Marc HILLAIRET ou son représentant à signer tout document à intervenir dans le cadre de l'exécution de la présente délibération.

22. Place des Meuniers : Baux commerciaux et bail professionnel

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code du Commerce,

Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu de lui donner l'autorisation de signer les baux suivants dont les projets sont toujours en attente de réception de la part du Notaire.

Mathilde TIGNOLA demande à voir les baux. Ils lui seront envoyés dès réception.

BAUX COMMERCIAUX :

1. Pour le bar restaurant :

- situé place des Meuniers avec Madame BERNARD., gérant de la société O'Grosbreuil
- Le bail est consenti pour une durée de 3-6-9 ans avec un loyer de 650 € H.T à compter du 15 Avril 2021.
- Montant de la location de la licence IV proposée à 50 € par mois : vote à l'unanimité
- Montant du dépôt de garantie : un trimestre de loyer lorsque le loyer est payable d'avance.

2. Pour l'auto-école :

- situé place des Meuniers avec M. BAUDRY gérant de la société Etap'Permis
- Le bail est consenti pour une durée de 3-6-9 ans avec un loyer de 540 € H.T à compter du 15 Avril 2021.
- Montant du dépôt de garantie : un trimestre de loyer lorsque le loyer est payable d'avance.

3. Pour la superette :

- situé place des Meuniers avec Mme FERRE., gérant de la superette.
- Le bail s'inscrit dans la continuité du bail actuel avec ne mise à jour du loyer à 640 € H.T depuis la délibération du Conseil Municipal du 05.10.2020.

BAIL PROFESSIONNEL :

1. Pour le local avocat :

- situé place des Meuniers avec Mme Lizière, Avocate
- Le bail est consenti pour une durée de *(en attente précision du Notaire)* ans avec un loyer de 300 € H.T à compter du 15 Avril 2021.
- Montant du dépôt de garantie : un trimestre de loyer lorsque le loyer est payable d'avance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à :

VOIX CONTRE	ABSTENSION	VOIX POUR
0	2 (Mathilde TIGNOLA, Jérôme LAIDET)	17

DECIDE

- De donner son accord pour autorise Monsieur Le Maire, Marc HILLAIRET, à signer les baux commerciaux et le bail professionnel à intervenir dans les conditions fixées ci-dessus ;
- D'autoriser Monsieur Le Maire, Marc HILLAIRET ou son représentant à signer ces baux et tout document à intervenir dans le cadre de l'exécution de la présente délibération.

23. Acquisition micro tracteur

Monsieur Claude POIRAUD, Adjoint au Maire présente au Conseil Municipal le résultat de la consultation des entreprises pour l'acquisition d'un micro tracteur pour le service technique en remplacement de l'existant et propose de retenir la proposition de la société Equip jardin ci-dessous :

	<u>ACHAT</u>	
	SECTION INVESTISSEMENT AVEC RECUPERATION TVA	
	ACHAT	REPRISE
JOHN DEERE	27 170 € HT	7 000 € TTC

Vu l'avis de la commission finances,

Il est proposé au Conseil Municipal de retenir l'acquisition du microtracteur John Deere pour un montant de 27 170 € HT avec une reprise de 7000 €.

La société Equip jardin propose également un contrat d'entretien de 5 ans pour un montant total de 3 350.10 € pour 2000 heures avec utilisation annuelle de 400 heures.

Bernard ALINCANT s'étonne qu'on lui en ait parlé lors de la commission Voirie. Claude POIRAUD répond que c'était à titre d'information.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à :

VOIX CONTRE	ABSTENSION	VOIX POUR
0	3 (Laurent ENFRIN, Bernard ALINCANT, Chloé MERLET)	16

DECIDE

- D'émettre un avis favorable à l'acquisition du microtracteur John Deere pour un montant de 27 170 € HT avec une reprise de 7000 € auprès de la société Equip'jardin Atlantic
- D'émettre un avis favorable au contrat d'entretien de 5 ans pour un montant total de 3 350.10 € pour 2000 heures avec utilisation annuelle de 400 heures.
- D'inscrire cette dépense en section d'investissement du budget principal 2021
- D'autoriser Monsieur Le Maire, Marc HILLAIRET ou son représentant à signer tout document à intervenir dans le cadre de l'exécution de la présente délibération.

24. Vente terrain : mise à jour de la délibération du 13.01.2020

Par délibération du 13 janvier 2020, le Conseil Municipal approuvait la cession à Monsieur et Madame Bergeron de la parcelle cadastrée section D1305 d'une contenance de 89 m² au prix des domaines fixé à 3500 € HT.

En raison du changement du Maire et de la situation matrimoniale de Madame, il convient de mettre à jour la délibération pour la régularisation de l'acte de vente.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à :

VOIX CONTRE	ABSTENSION	VOIX POUR
0	0	19

DECIDE

- D'approuver la cession à Madame CHOISSET Annie de la parcelle cadastrée section D 1305 d'une contenance de 89 m² au prix des domaines fixé à 3500 € HT
- D'indiquer que les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur
- D'autoriser Monsieur Le Maire, Marc HILLAIRET ou son représentant à signer tout document à intervenir dans le cadre de l'exécution de la présente délibération.

Bernard ALINCANT quitte la salle : 18 votants

25. Lignes Directrices de Gestion

La loi de transformation de la Fonction Publique en date du 6 août 2019 est venue réduire les compétences des Commissions Administratives Paritaires pour les recentrer sur les décisions individuelles défavorables aux agents.

Ainsi, l'ensemble des décisions relatives à la mobilité des agents, ainsi que les avancements de grade et la promotion interne, ne seront plus soumis pour avis préalable de cette instance, elles seront guidées par les Lignes Directrices de Gestion (LDG).

Les LDG vont dorénavant constituer le document de référence pour la gestion des ressources humaines de la collectivité. Elles permettent de formaliser la politique RH de la collectivité, de favoriser certaines orientations, de les afficher et d'anticiper les impacts prévisibles ou potentiels des mesures envisagées.

La publication des LDG est le gage de transparence et d'égalité de la politique RH de la collectivité.

Les agents ont ainsi connaissance des modalités de gestion des ressources humaines applicables dans leur collectivité ou établissement et plus particulièrement en matière de recrutement, d'affectation, d'évolution des carrières, de mobilité, d'égalité professionnelle...

Obligatoires dans toutes les collectivités territoriales à compter du 1er janvier 2021, elles portent sur deux axes :

- La gestion des ressources humaines,
- La promotion interne.

Les lignes directrices de gestion sont de deux ordres. Celles propres à chaque collectivité qui constituent le document de référence pour la gestion des ressources humaines de la collectivité. Celles relatives à la promotion interne élaborées par le Centre de Gestion.

1. Au sein de chaque collectivité, pour une politique RH

Les lignes directrices de gestion définissent la stratégie de pilotage des ressources humaines de la collectivité et fixent ses orientations en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels (avancements de grade). Elles permettent ainsi la formalisation de la politique RH : données quantitatives (effectif, masse salariale), éléments qualitatifs (grades, compétences) et perspectives (besoins, évolutions).

2. Pour la Promotion interne

Elles sont élaborées par le Centre de Gestion en vue de permettre à son Président d'arrêter les listes d'aptitude d'accès aux grades supérieurs par la promotion interne. Des critères doivent être arrêtés pour l'analyse des dossiers : prise en compte de l'expérience en général, du parcours de l'agent et de ses formations, de son engagement... Des critères déjà utilisés seront à combiner avec de nouveaux impératifs, tels que la capacité d'adaptation, la capacité à encadrer ou bien plus encore l'égalité professionnelle.

Ce projet de LDG doit faire l'objet d'un avis préalable du Comité Technique (CT).

Ainsi, après avis de la commission personnel communal du 7 janvier 2021, la commune de Grosbreuil a soumis son projet au Comité Technique du Centre de Gestion qui a émis un avis favorable le 15.02.2021.

Les lignes directrices de gestion sont prises par arrêté de l'autorité territoriale pour une durée de 6 ans et applicables à compter du 1er janvier 2021. Elles peuvent faire l'objet d'une révision à tout moment, après avis du Comité Technique. Suite à leur adoption, elles sont communiquées aux agents par tout moyen.

A partir du 1er janvier 2021, toute décision individuelle notifiée par arrêté devra viser les lignes directrices de gestion. Elles deviennent le document de référence des Ressources Humaines de la collectivité. Leur mise en œuvre devra faire l'objet d'un bilan annuel devant le Comité Technique, sur la base des décisions individuelles prises en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels.

Les lignes directrices de gestion peuvent être définies dans le cadre d'une délibération, cependant la loi n'impose que l'intervention de l'autorité territoriale.

Ainsi, Monsieur Le Maire présente le projet d'instauration des lignes directrices de gestion

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à :

VOIX CONTRE	ABSTENSION	VOIX POUR
0	0	18

DECIDE

- D'émettre un avis favorable au projet d'instauration des lignes directrices de gestion **ci annexé**.
- D'autoriser Monsieur Le Maire, Marc HILLAIRET ou son représentant à signer tout document à intervenir dans le cadre de l'exécution de la présente délibération.

Bernard ALINCANT revient dans la salle : 19 votants

Convention Halte aux Fripons

Madame Anne-Lise BRUNET, Adjointe au Maire propose de reporter ce point afin de travailler le projet de convention avec les services de la Préfecture.

Elle explique que suite à un mail envoyé par l'association la halte aux fripons à l'association des Maires de France, il a été conseillé de revoir le projet de convention avec la Préfecture.

Franck VRIGNON demande si l'association a été appelée pour s'assurer de la raison pour laquelle le mail avait été envoyé à l'association des Maires de France.

Anne-Lise BRUNET indique qu'elle appellerait la présidente de l'association pour s'en assurer, un mail a déjà été envoyé à l'association pour les tenir informé.

Franck VRIGNON propose l'aide des membres de la commission enfance jeunesse en cas de besoin.

Présentation du bilan de l'audit du CEAS

Le diagnostic de l'association La Halte aux fripons ainsi que les résultats de l'enquête auprès des parents adhérents à l'association La Halte aux fripons seront étudiés lors de la prochaine commission enfance jeunesse préalablement à la rencontre avec l'association.

La prochaine commission étudiera également le PEDT.

26. Convention ACTIV JEUN 2021-2023.

Madame BRUNET, Adjointe informe le Conseil Municipal fait part au Conseil Municipal du projet de convention de service entre les communes de GROSBREUIL et de TALMONT SAINT HILAIRE pour l'organisation des animations auprès des jeunes de 11 à 17 ans regroupées sous la dénomination « ACTIV JEUN » pour une période de 3 ans, soit du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à :

VOIX CONTRE	ABSTENSION	VOIX POUR
0	0	19

DECIDE

- D'émettre un avis favorable à la convention Activ Jeun entre les communes de GROSBREUIL et de TALMONT SAINT HILAIRE pour l'organisation des animations auprès des jeunes de 11 à 17 ans regroupées sous la dénomination « ACTIV JEUN » pour une période de 3 ans, soit du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2023.
- D'autoriser Monsieur Le Maire, Marc HILLAIRET ou son représentant à signer tout document à intervenir dans le cadre de l'exécution de la présente délibération.

27. Avenant n°2 Convention balayage

Afin de pouvoir solder la facturation de l'année 2020, il y a lieu de prolonger la convention balayage entre la communauté de communes et la commune de Grosbreuil.

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de prolonger par avenant n°1 la mise à disposition du service commun de balayage sur les exercices 2020 et 2021 pour la période du 1^{er} Janvier 2020 au 31 Mars 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à :

VOIX CONTRE	ABSTENSION	VOIX POUR
0	0	19

DECIDE

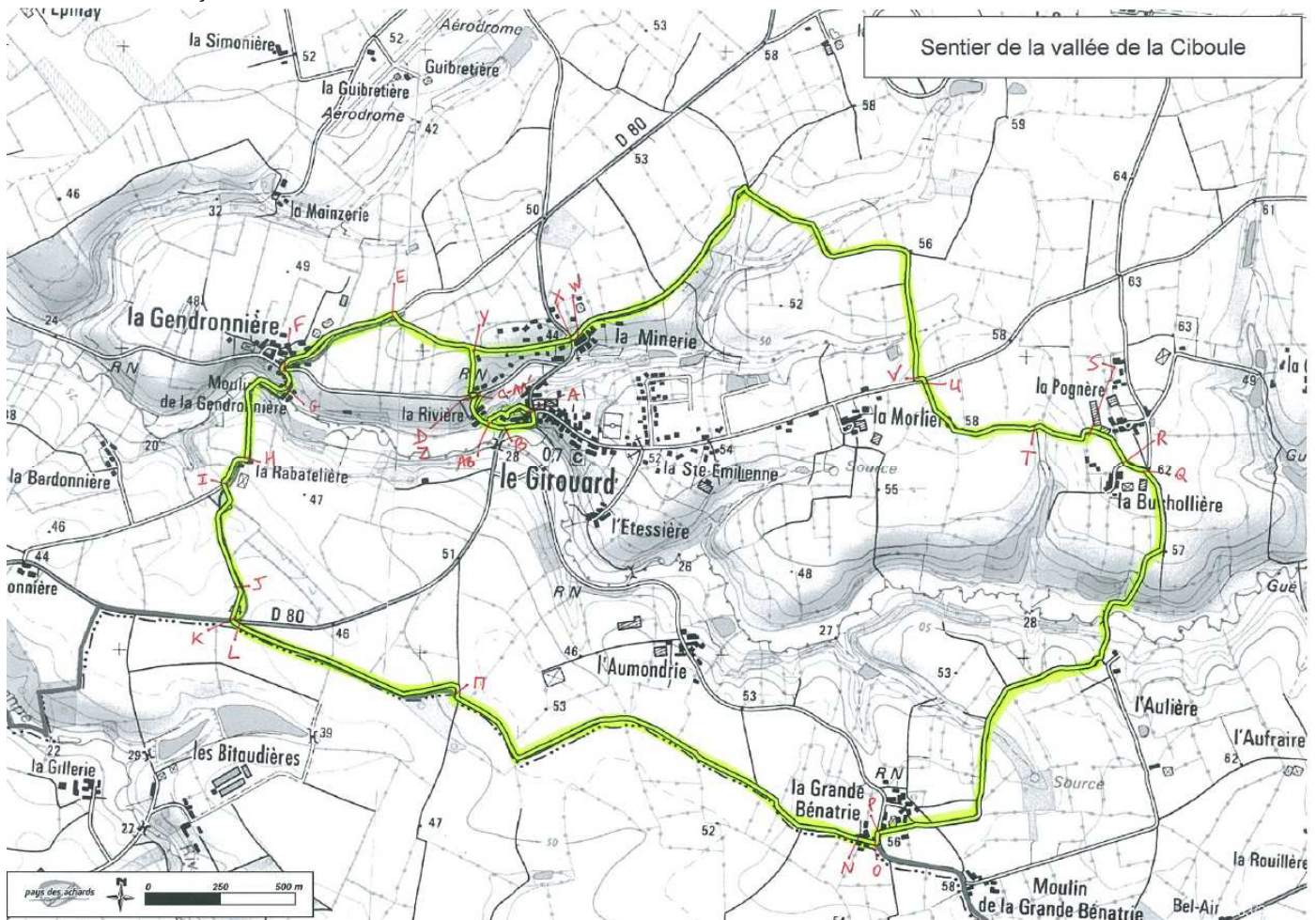
- D'émettre un avis favorable à l'avenant n°1 de la convention de mise à disposition du balayage avec la communauté de communes Vendée Grand Littoral pour la période du 1^{er} Janvier 2020 au 31 Mars 2021.
- D'autoriser Monsieur Le Maire, Marc HILLAIRET ou son représentant à signer tout document à intervenir dans le cadre de l'exécution de la présente délibération.

28. Demande de labellisation d'un sentier pédestre au label Vendée Rando

La communauté de communes du pays des Achards souhaiterait faire labelliser le **sentier de la vallée de la Ciboule**, par le Département. Le dossier est en cours d'instruction par leurs services.

Un chemin étant mitoyen avec la commune de Grosbreuil, le sentier des gaulois, il leur est nécessaire d'avoir votre autorisation, via une délibération.

La communauté de communes du pays des Achards continuera l'entretien du chemin qu'elle effectue depuis 2007 sur ce tronçon.



Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des critères requis pour une labellisation de sentier au label Vendée Rando et après avoir délibéré :

VOIX CONTRE	ABSTENSION	VOIX POUR
0	0	19

- **Sollicite** la labellisation **Vendée Rando** auprès du Département du sentier dénommé :
 - « Vallée de la Ciboule » situé sur la commune de GROSBREUIL et présenté dans les documents en annexe (le **plan du tracé du sentier** reporté sur l'extrait de carte – idéalement IGN au 1/25 000).
- **Autorise Monsieur le Maire, Marc HILLAIRET**, à signer une convention avec le Département visant à définir les obligations de chacune des deux parties dans le cadre de la labellisation du sentier ou des sentiers au label Vendée Rando.
- **Autorise la diffusion et l'exploitation des données** (cartographiques et numériques) dans le S.I.G. départemental et la mise à disposition des données à Géo Vendée.
- **Autorise la promotion du sentier** (cartographique et numérique) dans les outils de promotion numériques ou papiers.

La collectivité sollicitant le label s'engage à :

- s'assurer ou faire assurer l'entretien régulier (débroussaillage et élagage de l'itinéraire), au moins une fois par an, pour permettre le passage des randonneurs et favoriser la continuité des tracés,
- garantir le balisage du (ou des) itinéraire(s) susmentionné(s) par un suivi bisannuel (balisage propre, visible et bien positionné, accessibilité du sentier et du parking, panneau de départ ou plaquette bien positionné(e)...),
- installer au départ du sentier la signalétique fournie par le Département (bornes, plaquettes « Vendée Rando » ou adhésifs, panneau de départ...),
- garantir le respect des critères qui ont permis l'attribution de l'agrément « Vendée Rando ».

Pour les tronçons de l'itinéraire situés sur des propriétés privées, et non inscrit au PDIPR, qui doivent faire l'objet de conventions de passage :

- **autorise Monsieur le Maire**, à signer la (les) convention(s) de passage avec les propriétaires des parcelles privées concernés,

29. Droit de préemption urbain

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal les déclarations d'intention d'aliéner reçues dans le cadre du Droit de Préemption Urbain:

Immeuble	Section	N°	Superficie totale	Zonage PLU	Adresse
Bâti sur terrain propre	AD	154	05a48ca	UA	10 rue de la Prairie
Bâti sur terrain propre	AB	51	142 m ²	UA	4 rue du moulin

Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur les Déclarations d'intention d'aliéner concernant ces biens.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à :

VOIX CONTRE	ABSTENSION	VOIX POUR
0	0	19

- De renoncer à l'acquisition de ces biens ;
- D'autoriser Monsieur Le Maire, Marc HILLAIRET, à signer tout document relatif à ce dossier.

Rapport des commissions

Projet Boulangerie : Est ce que la municipalité est prête à attendre 2024 pour que la Boulangerie arrive sur la place des Meuniers et quelle aide peut être apportée aux futurs boulangers suite à la commission développement économique lors de laquelle il leur a été annoncé que la Commune ne pouvait pas actuellement financer la construction ?

La rencontre avec les futurs boulangers et le meunier lors de la commission développement s'est déroulée dans des conditions difficiles.

La commune ne peut pas s'engager par une délibération pour prioriser les futurs boulangers sur cet emplacement mais à l'unanimité les membres du conseil municipal, après avoir fait un tour de table, s'accordent sur le fait qu'il peut être assuré aux futurs boulangers que la commune les accompagnera au maximum sur ce projet tout en prenant le temps d'étudier les solutions envisageables avec eux en fonction des évolutions.

Questions diverses

- Certains élus demandent des réunions plus fréquentes pour évoquer les grands projets.

Séance levée à 23h10.

Le Maire,

Marc HILLAIRET.

Liste des délibérations du Conseil Municipal du 30.03.2021

1. Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 29.12.2020
2. Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 15.01.2021
3. Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 09.02.2021
4. BUDGET PRINCIPAL COMMUNE ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020
5. BUDGET PRINCIPAL COMMUNE ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2020
6. BUDGET PRINCIPAL COMMUNE AFFECTATION DES RESULTATS
7. FIXATION DU TAUX DES TAXES LOCALES 2021
8. BUDGET PRINCIPAL COMMUNE ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2021
9. BUDGET ANNEXE COMMERCE PLACE DES MEUNIER ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020
10. BUDGET ANNEXE COMMERCE PLACE DES MEUNIER ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2020
11. BUDGET ANNEXE COMMERCE PLACE DES MEUNIER AFFECTATION DES RESULTATS
12. BUDGET ANNEXE COMMERCE PLACE DES MEUNIER ADOPTION DU BUDGET ANNEXE 2021
13. BUDGET ANNEXE LA BOUTIERE ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020
14. BUDGET ANNEXE LA BOUTIERE ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2020
15. BUDGET ANNEXE LA BOUTIERE AFFECTATION DES RESULTATS
16. BUDGET ANNEXE LA BOUTIERE ADOPTION DU BUDGET ANNEXE 2021
17. BUDGET ANNEXE GITES ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020
18. BUDGET ANNEXE GITES ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2020
19. BUDGET ANNEXE GITES AFFECTATION DES RESULTATS
20. BUDGET ANNEXE GITES ADOPTION DU BUDGET GITES 2021
21. Place des Meuniers : Avenants
22. Place des Meuniers : Baux commerciaux et bail professionnel
23. Acquisition micro tracteur
24. Vente terrain : mise à jour de la délibération du 13.01.2020
25. Lignes Directrices de Gestion
26. Convention ACTIV JEUN 2021-2023.
27. Avenant n°2 Convention balayage
28. Demande de labellisation d'un sentier pédestre au label Vendée Rando
29. Droit de préemption urbain

Signatures de la Séance du Conseil Municipal du 30.03.2021

Marc	HILLAIRET	
Anne-Lise	BRUNET	
Alain	GUILMENT	
Christiane	DOUTEAU	
Laëtitia	BARRAIN	
Claude	POIRAUD	
Marie	NICOLAIZEAU	
Christophe	BARDINI	
Rachel	KONASZEWSKI	
Didier	PROUTEAU	
Mathilde	TIGNOLA	
Xavier	JOSLAIN	
Stéphanie	BROSSET	
Franck	VRIGNON	
Peggy	LOIZEAU	
Laurent	ENFRIN	
Bernard	ALINCANT	
Chloé	MERLET	
Jérôme	LAIDET	